☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Acquisition de gré à gré ou par expropriation - Projet PLB – SA-5

DE DÉCRÉTER l'acquisition par la Société de transport de Montréal (ci-après la « **STM** »), de gré à gré ou par expropriation, des parties de l'immeuble requis dans le cadre du projet du prolongement de la ligne Bleue du métro de Montréal (ci-après le « **PLB** »), lesquels sont identifiés à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Le tout en contrepartie d'indemnités à verser en fonction notamment d'évaluations effectuées par un évaluateur agréé ou déterminées par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'entente entre les parties concernées.

D'AUTORISER la Directrice de projets principale - Interfaces municipales et commerciales à donner toute autorisation ou à effectuer toute demande nécessaire pour donner effet à la présente recommandation.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0,00 **$** –

DGA-Projets, infrastructures et activités commerciales

Maha Clour
Signé avec ConsignO Cloud (24/09/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Maha Clour

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Nicole Barezi*
Signé avec ConsignO Cloud (03/10/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

☐ Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
☐ Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM
☑ Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Livrer les projets pour transformer le service et moderniser nos actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Suivant la mise à jour de l'analyse des besoins pour le secteur de la future structure auxiliaire 5 (SA-5), l'ingénierie et la mise en œuvre ont identifié de nouveaux besoins en termes d'acquisitions permanentes et temporaires pour ce site. Ces besoins visent des parties du lot identifié à l'Annexe A des présentes et sont nécessaires pour le PLB.

En effet, les équipes PLB ont travaillé à optimiser l'emplacement et l'implantation globale de la SA-5, ayant comme effet la nécessité d'acquérir des parties permanentes et temporaires de l'immeuble identifié à l'Annexe A des présentes.

Par conséquent, la présente recommandation vise à décréter l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de parties de l'immeuble identifié à l'Annexe A des présentes.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis) ☐ Vice-présidence (cochez si requis) ☐

Direction générale :

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : CA - STM - Acquisition de gré à gré ou par expropriation - Projet PLB – SA-5

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel

Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui ☐ Non ☑

Démarche, solution proposée et conclusion

Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui ☐ Non ☐

Conformément à l'article 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c S-30.01), la STM peut exproprier sur son territoire tout bien nécessaire à son entreprise de transport terrestre guidé, par métro.

Conformément à l'article 151 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c S-30.01), la STM peut, avec l'autorisation de l'ARTM, acquérir tout bien requis pour le prolongement du métro. À cet égard, l'autorisation de l'ARTM pour procéder à de telles acquisitions pour le PLB a été obtenue en vertu des résolutions 18-CA(ARTM)-04 et 23-CA (ARTM)-16. Ce processus a également été approuvé par la Mairesse de la Ville de Montréal dans ses lettres du 9 février 2018 et du 20 septembre 2019.

Le PLB est également visé par les mesures d'accélération prévues à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (RLRQ c A-2.001). À cet égard, la STM a transmis au ministère des Transports du Québec un avis de son intention d'acquérir des parties de l'immeuble requis pour le PLB, tel qu'identifié à l'annexe A.

Le coût d'acquisition des parties de cet immeuble nécessaires au PLB est prévu dans le budget global des acquisitions du PLB, lequel a été autorisé par le conseil d'administration de la STM le 1er février 2023 en vertu de la résolution CA-2023-009.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle

☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2030 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD-2-Concevoir des infrastructures durables et s'adapter aux changements climatiques

AU - 2 - Véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances

Conformément au plan de développement durable 2025, les projets de construction doivent viser une certification en développement durable. Le projet du prolongement de la ligne Bleue (PLB) vise l'obtention de la reconnaissance Envision de l'ISI (institute for Sustainable Infrastructure). Ce projet permettra notamment de contribuer à la réduction des émissions de GES par passager-km et à l'augmentation des déplacements ayant recours à l'électricité.

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Gestion Immobilière et Aménagement

Nom : Vincent Lavoie, Administateur immobilier

Service : Prolongement et activités commerciales

Nom : Nathalie Lavoie, directrice de projets - Interfaces immo.

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

François Baillargeon-Beauchamp

François Baillargeon-Beauchamp
Signé avec ConsignO Cloud (24/09/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : CA - STM - Acquisition de gré à gré ou par expropriation - Projet PLB – SA-5

Informations financières[1] ☐ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI
N° de demande d'achat : n/a

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[2]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt	R-177-4		
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. Les montants sont arrondis au dollar près.
2. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts[3] ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2024	2025	2026 et suivantes[5]	Total
(A) Base[4]	0 $	0 $	0 $	0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

3. Les montants sont arrondis au dollar près.
4. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
5. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Subvention
Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention a été déposée au MTMD qui confirmera cette qualification.

Financement
La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-177-4 (projet du prolongement de la ligne bleue) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances. La valeur du règlement d'emprunt sera celle du budget autorisé pour le Projet par le Conseil des ministres.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Julie Deschênes*
Signé avec ConsignO Cloud (24/09/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : CA - STM - Acquisition de gré à gré ou par expropriation - Projet PLB – SA-5

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2030 ☐ Subvention

☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle